

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-016

du 03 avril 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 111

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;

Vu le marché n°2023057 portant étude de préfiguration du quartier de la médiathèque à Ussel ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

Dans le cadre du marché cité ci-dessus est approuvé l'avenant n°1 à intervenir avec :

TOPOSCOPE

81 rue de la république-69002 Lyon

ARTICLE 2 : OBJET

La présente décision approuve l'avenant portant :

Réalisation des prestations supplémentaires non prévue au marché. Soit la participation en visioconférence à deux réunions supplémentaires, la reprise d'éléments programmatiques ainsi que la production d'éléments de présentation.

ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE

L'ensemble des prestations supplémentaires de l'avenant n°1 s'élève à 3 980€ HT, soit une augmentation du marché initial de 9.99%.

Montant du marché initial HT : 390829.25 €

Montant de l'avenant n°1 HT : 3980.00 €

Total marché + avenant n°1 HT : 43 809.25 €

TVA 20% : 8761.85 €

Total marché + avenant n°1 TTC : 52 571.10 €

ARTICLE 4 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à madame le sous-préfet d'Ussel, notifiée aux titulaires dudit marché et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 03 avril 2024
Le président,
Pierre Chevalier

